



PROCES VERBAL DU CONSEIL de COMMUNAUTE 09 décembre 2010 - 19 h 00 Au siège de La Porte d'Alsace

Sous la Présidence de Gérard LANDEMAINE, Président

Sur convocation du Président en date du 30 novembre 2010

Sont présents 32 membres

Procurations : 3

ONT DELIBERE : MM. LAMERE Jean-Luc, DITNER Mathieu, BOLORONUS Bernard, Mr SCHNOEBELEN Jean-Marie, Mme PEDUZZI Fernande, MM. Thierry ROY, SCHITTLY Philippe, ROTH Jean-Luc, PFANTZER Pascal, ANTZ André, THEVENOT André, MUMBACH Paul, KOEGLER Oscar, WILLM Pierre (procuration DE PAULI Dominique), BAUR Roger, SCHMITT Pierre (procuration HERRGOTT Michel), SCHACHERER Emmanuel, LANDEMAINE Gérard (procuration BIHR Virginie), SCHNOEBELEN Gabriel, FLORIN Frédéric, BACH Guy, BENJAMIN Carole, GENTZBITTEL Claude, BIECHLIN Bertrand, TRABOLD André, Mme VIC Marie-Denise, CHATONNIER Gérard, PROB Anne, HESCHUNG Michel, SUTTER Bernard, BARNABE Daniel, WEBER Christophe. (32+3 procurations)

Excusés : MM. GUITTARD Franck, QUIQUEREZ Alain, DE PAULI Dominique HAENNIG Jean-Marie, Mme BIHR Virginie, DIETMANN Daniel, HERRGOTT Michel, GISSINGER François, BISCHOFF Jean-Claude (9 dont 3 avec procuration)

Absents : MM. Mme Fabienne ULMANN, SCHERRER Thibaut, FINK Jean-Luc, FREYBURGER Christian, (4)

Assistent également :

- Mr Philippe GERARD, Trésorier
- Pour le personnel :
 - Mlle FREYBURGER-BUTTET Noémie
 - Mlle MONGODIN Audrey
 - Mme SCHILLING Sylvie
 - Mr BOETSCH Eric

- La presse : l'ALSACE et les DNA

Le Président salue la présence de Mr le Trésorier et de la presse. Il remercie Mr Rémy WITH de sa présence, pour présenter les 2 premiers points : le collège et la Zone de Diefmatten, ainsi que des dotations perçues par la CCPA dans le cadre de la territorialisation. Il s'agit de 900K€, soit 25% des fonds alloués au Sundgau.

Le Président soumet à l'approbation des membres, le compte rendu de la réunion du Conseil en date du 28 octobre 2010, qui est approuvé à l'unanimité.

Puis, il soumet à l'approbation :

1. le rajout d'un point à l'ordre du jour :
2. du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre.

Les membres approuvent, à l'unanimité, les modifications apportées à l'ordre du jour.

POINT 1	COLLEGE DE DANNEMARIE - Régularisation situation foncière avant transfert de propriété - Conseil Général
----------------	---

Le Président donne la parole à Mr Rémy WITH. Le plan du site est projeté.

Mr Rémy WITH remercie le Président de l'avoir invité au présent Conseil de Communauté, le premier depuis la nouvelle mandature. Il a cependant eu l'occasion, à deux reprises, de venir s'exprimer, devant les membres du Bureau. Concernant la cession du collège à Dannemarie au département, le Conseil Général va procéder à l'arpentage des parcelles, afin de redéfinir les limites actuelles et suivre la configuration en place (grillages notamment). Trois parties sont concernées : la Ville de Dannemarie, l'APAEI et la CCPA. Le transfert est proposé aujourd'hui, afin de se conformer à la réglementation de 1982 d'une part, qui permet le transfert des collèges après amortissement des investissements. Puis il y a 5 ans, rappel a été fait du contexte, notamment que tous travaux devaient être réalisés par le propriétaire. Le Conseil Général ayant programmé d'importants travaux en 2011/2012, notamment de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de mise aux normes des installations électriques et de la charpente, soit environ 3,5 millions d'€ de travaux, une rétrocession à l'euro symbolique doit être décidée par la CCPA.

Le Président : la CCPA conserve le chemin d'accès au Cosec, depuis la rue des primevères.

Délibération n° C/2010/12/01

La Porte d'Alsace est propriétaire du Collège à Dannemarie et le Département du Haut-Rhin en assure la gestion.

L'acte II de la Décentralisation (article 79 de la Loi du 13 août 2004) a instauré le principe du transfert en pleine propriété et à titre gratuit au profit du Département, des biens immobiliers d'un collège mis à disposition, dès lors que les investissements y sont réalisés. Pour les autres collèges, la cession est à titre gratuit au profit du Département, par acte administratif, sous réserve de l'accord des parties.

Pour le collège à Dannemarie, toutes les conditions sont réunies (travaux en 2005, 2008 et projetés courant 2011/2012), justifiant son transfert de propriété à l'€ symbolique.

Cependant, il est nécessaire, auparavant, de régulariser la situation foncière existante, soit :

- Faire coïncider les limites des parcelles avec la clôture du collège, existante, en accord avec d'une part, la Ville de Dannemarie et d'autre part l'APEI du Sundgau ;
- Exclure de la parcelle initiale cadastrée sous section 07 n° 224, les six bouts de terrain correspondant à la voirie d'accès au COSEC, au gymnase, à l'espace à l'entrée du collège, à proximité des logements de fonction, à la dépose minute devant le COSEC, ainsi qu'à la parcelle voisine du Cosec ;

Vu la réunion préliminaire qui s'est tenue le 23 septembre 2010, permettant de faire le point sur la situation patrimoniale de l'établissement scolaire ;

Oui les explications du Président Gérard LANDEMAINE, ainsi que de Mr Rémy WITH, Premier Vice-président du Conseil Général et Conseiller Général du Canton de Dannemarie, invité à présenter ce projet ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité :

1. ADOPTE la procédure proposée par le Département du Haut-Rhin, telle que présentée ci-dessus, pour les parcelles propriétés de La Porte d'Alsace ;
2. AUTORISE le Département du Haut-Rhin à réaliser, à ses frais, l'arpentage préalable permettant de définir les nouvelles limites ;
3. DONNE DELEGATION au Bureau pour l'autorisation de transfert de propriété des biens immobiliers du collège à Dannemarie.

POINT 2	PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE Inscription de la future zone d'activité de Diefmatten
----------------	---

Le Président rappelle le contexte et l'inscription au SDAU, d'une surface d'environ 10ha par le Président de l'époque, Mr Rémy WITH. Afin de conserver cette zone économique dans le futur SCOT, il faut à présent le concours du Conseil Général.

Mr Rémy WITH : il est bon de rappeler que cette zone avait déjà fait l'objet d'une inscription au SDAU. Aujourd'hui, le débat pour le SCOT est engagé et il nécessite de définir les zones ayant encore un intérêt, prioritaires, ou à ne plus maintenir. Une aide exceptionnelle a pu être trouvée pour le projet de zone à Diefmatten. A l'origine, en 2005/2006, le Conseil Général avait lancé son programme de revitalisation économique et l'Etat avait accepté de le soutenir et de débloquer des crédits exceptionnels dans le cadre du CPER (Contrat de Projets Etat-Région-Département-Agglomération - anciennement contrat de plan).

- Les opérations éligibles sont :
 - les pépinières et hôtels d'entreprises
 - les zone d'activités structurantes d'intérêt départemental, compte tenu de : leur superficie, localisation géographique (proche de grands axes de circulation), pratiques

permettant une mise en œuvre rapide (déjà inscrite au SDAU ou SCOT), absence de contraintes environnementales particulières...

- Les dépenses éligibles :
 - Les études nécessaires à la réalisation de la zone, y compris la définition du projet d'aménagement, sa desserte routière, l'étude d'impact, l'archéologie préventive...
 - Les travaux de viabilisation, d'aménagement paysager, voire de fouilles archéologiques si nécessaire, les dépenses de maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles.
- Le montant de l'aide :
 - L'Etat peut intervenir sous la forme d'une subvention FNADT, allant jusqu'à 80% des dépenses éligibles, avec un maximum de 400 000€ par projet.
- La mise en œuvre :
 - La zone doit être reconnue d'intérêt départemental - Sur son initiative, une première réunion s'est tenue le 23 septembre, entre les parties concernées : le Maire de Diefmatten, le Président de la CCPA et le 1^{er} vice-président, les services compétents du CG, ainsi que le CAHR. A l'issue et au vu des critères, le Conseil Général a accordé le statut de zone d'intérêt départemental à la zone de Diefmatten.
 - Le projet doit être validé par la commission du CPER qui s'est réunie le 9 novembre dernier. Dans l'attente de la position officielle de la CCPA, le CG a fait une pré-réservation des crédits.
- Le montant pré-réservé et les délais :
 - Les services du CG ont pré-réservé auprès de l'Etat, au titre de 2011, une subvention de 90000€ correspondant à une dépense de 112500€ au titre des études pré-opérationnelles (soit 80%). A ce stade, il faut une décision de la CCPA, validant définitivement cette réservation.
 - Le CPER se termine en 2013. Si les conclusions de l'étude sont favorables, si la CCPA veut se lancer dans la réalisation de la zone et s'il reste des crédits, il sera possible de demander une nouvelle aide pour les travaux de viabilisation et d'aménagement paysager.

Le Président : il s'agit dans un premier temps de réserver un crédit pour mener l'étude pré opérationnelle. Cette zone est figée sur Diefmatten et ne pourrait être transférée dans un autre lieu du périmètre communautaire.

Mr André Thévenot : il s'agit de 10ha de terres agricoles. N'y a-t-il pas de danger avec les propriétaires ?

Le Président : des contacts ont déjà été pris avec les représentants du monde agricole. Pour Diefmatten, il s'agirait plutôt de logistique, activité intéressante avec le nœud routier à

proximité. Une situation idéale et nos voisins de la Doller ne s'y sont pas trompés. Une opportunité pourrait être trouvée pour les agriculteurs.

Mr Rémy WITH : une chance pour la CCPA, que son périmètre arrive jusqu'au rond point, mais également que cette zone soit déjà inscrite dans le SDAU. En effet, il faut trouver des compensations pour les agriculteurs, proposer des « portefeuilles fonciers » afin de transférer les effets du prélèvement foncier.

Mr André Trabold : quel est le coût, à terme, de cette réalisation et son amortissement.

Le Président : à ce jour, il ne s'agit que de l'étude. Ultérieurement et uniquement lorsque le projet sera validé par l'Etat, il nous faudra acquérir les terrains, propriétés de Diefmatten, mais également indemniser les baux ruraux en place. Pour les travaux, ils dépendront des possibilités d'accès sur l'autoroute. En 2011, il s'agit d'inscrire le montant de l'étude. Pour avoir un ordre d'idée, la 2^{ème} tranche à Retzwiller représente 1200000€ de travaux de viabilisation, en budget annexe. La CCPA est un bailleur de fonds jusqu'à la vente des terrains.

Mr André Trabold : pourquoi engager une étude, si la CCPA devait décider de ne pas prendre en charge les travaux ?

Le Président : a toujours expliqué que le financement de ce type d'investissement ne pose pas trop de problème, la dette par habitant étant très faible. Par contre, les frais de fonctionnement générés par certains investissements sont plus difficiles à supporter. L'enjeu aujourd'hui, est de réaliser cette étude afin de permettre l'inscription de la zone au SCOT.

Mr Rémy WITH : l'étude devrait permettre de définir le montant des travaux à réaliser mais pour cela, il faudrait choisir le type de morcellement. A priori, cette zone devrait s'orienter vers des parcelles plus grandes que celles à Retzwiller. Les travaux de viabilités devraient donc être moins élevés. Parallèlement, le Conseil Général devra également repositionner le rond point pour y insérer les activités supplémentaires.

A l'issue de cette présentation, le Président invite les membres à délibérer.

Délibération n° C/2010/12/02

La Porte d'Alsace Communauté de Communes a demandé l'inscription de la future zone d'activités de Diefmatten, dans le cadre du plan de revitalisation économique engagé en 2006 par le Conseil Général, pour générer de nouvelles conditions d'accueil et de développement des entreprises, créatrices de richesses sur notre territoire.

Une rencontre technique s'est tenue, permettant d'exposer la volonté de la CCPA, de développer une zone économique à Diefmatten, zone déjà inscrite dans le cadre du SDAU (futur SCOT). La localisation géographique en bordure immédiate de la RD 483 et à quelques minutes de l'échangeur autoroutier de Burnhaupt, constitue un atout pour l'implantation d'entreprises.

La surface disponible d'environ 15 ha présente un potentiel économique communautaire et départemental complémentaire aux zones existantes. L'implication de la Communauté de Communes sur son territoire, permettra de créer des conditions pour une nouvelle croissance économique, ainsi que le développement de nouvelles possibilités immobilières d'accueil.

Où les explications complémentaires apportées par le Président Gérard LANDEMAINE, et Mr Rémy WITH, Premier Vice-président du Conseil Général et Conseiller Général du Canton de Dannemarie, invité à apporter toutes précisions complémentaires à ce projet ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité :

DEMANDE l'inscription du projet ci-dessus défini, comme zone d'activités d'intérêt départemental qui permettra ainsi, de mobiliser des aides complémentaires destinées à couvrir les frais d'études et travaux de viabilisation ;

DECIDE de mener l'étude pré-opérationnelle pour le développement de cette zone, sous réserve que le projet soit retenu par l'Etat, dans le cadre du FNADT et avec une aide de 80%.

AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir entre le Département du Haut-Rhin/Région Alsace et la CCPA.

--

A l'issue de la délibération du Conseil, Mr Rémy WITH souhaite s'exprimer sur la nouvelle politique du Conseil Général et plus particulièrement sur le contrat de territoire.

Les 7 contrats sont signés, pour 4 ans. Ils sont un outil d'aide et de soutien aux Communautés de Communes, mais également aux Communes, pour des projets particuliers dépassant l'intérêt communal. Les crédits pour 2011 ont été votés par le département.

Il souhaite rassurer les Maires présents : les contrats signés seront honorés, malgré les contraintes budgétaires du Conseil Général (dépenses sociales en constantes augmentations, ainsi que les compétences mais des recettes bloquées - perte de la TP).

Il remercie les membres pour leur accueil et leur attention et quitte la réunion.

POINT 3	APPROBATION CONCLUSION CONTRAT UNIQUE D'INSERTION
----------------	--

Le Président explique que la collectivité n'a pas conclu de Contrat Unique d'Insertion ou CAE auparavant, dans la mesure où elle était son propre assureur jusqu'à l'adhésion aux ASSEDIC au 1^{er} septembre.

Délibération n° C/2010/12/03

Vu le dispositif d'accompagnement dans l'emploi, de personnes sans emploi et rencontrant des difficultés d'accès par un Contrat Unique d'Insertion (CUI) ;

Considérant que La Porte d'Alsace se doit de faciliter l'insertion professionnelle tout en permettant de renforcer, ponctuellement, certains de ses services ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant, à procéder aux formalités nécessaires et signer le contrat unique d'insertion, ainsi que toutes pièces à intervenir.

POINT 4	POLE ENFANCE/JEUNESSE
----------------	------------------------------

Le Président présente le tableau synthèse du résultat de la négociation avec le maître d'œuvre FACTORY.

Délibération n° C/2010/12/04

Engagement marché de Maîtrise d'œuvre

Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 11 décembre 2007, portant décision de construction d'un bâtiment pour les services à l'enfance ;

Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 2 octobre 2008, portant délégation au Bureau ;

Vu la décision du Bureau en date du 22 octobre 2008, portant sur la mission d'assistance technique au Maître d'Ouvrage ;

Vu la décision du Conseil de Communauté du 25 février 2010, portant sur le lancement de la procédure ;

Vu l'avis du Jury en date du 7 juin 2010, portant examen des candidatures et classement des 3 équipes retenues, avis dûment constaté par le procès-verbal de séance ;

Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2010, portant approbation du classement du Jury de concours ;

Vu l'avis du Jury de concours, en date du 30 septembre 2010, qui après analyse des prestations remises par les candidats A, B et C, a formulé un avis motivé dûment constaté par PV du même jour et propose au pouvoir adjudicateur le classement suivant : équipe A, puis B, puis C ;

Vu la décision du Conseil de Communauté, en date du 28 octobre 2010, portant désignation du lauréat de concours de la maîtrise d'œuvre ;

Entendu l'exposé de M. le Président de la Porte d'Alsace, Communauté de Communes ;

Le Conseil de Communauté de la Porte d'Alsace, après délibération et à l'unanimité :

DECIDE d'engager le marché de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet d'Architecture FACTORY de Mulhouse, pour la construction d'un pôle enfance/jeunesse à Dannemarie aux conditions suivantes

MISSIONS RETENUES	MONTANT HT
Mission de base et études d'exécution et synthèse	159 820
Taux %	12,20
Mission complémentaire OPC/Ordonnancement, pilotage et coordination	18 340
Taux %	1,40
Mission complémentaire SSI	2 500
Taux %	0,19
MONTANT HT Missions Architectes	180 660
Taux %	13,79
Dossier subvention ADEME énergie et structure bois	3 350
Taux %	0,256
Simulation thermique dynamique	8 000
Taux %	0,611
MONTANT HT Missions complémentaires	11 350
Taux %	0,867
TOTAL MISSIONS	192 010
Taux %	14,657
Taux % tolérance phase étude	3
Taux % tolérance phase travaux	3

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché de Maîtrise d'œuvre à intervenir et tous actes y afférent.

Délibération n° C/2010/12/05

CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET - ADJOINT D'ANIMATION de 2^{ème} Classe

Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le budget de La Porte d'Alsace Communauté de Communes ; Vu le tableau des effectifs ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide la création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

DUREE DE TRAVAIL/REMUNERATION AFFÉRENTES AU POSTE :

A temps complet avec effet au 1^{er} février 2011. La rémunération correspond au grade statutaire retenu, soit une valeur au 1/07/2010 de 1352,04€/1^{er} échelon.

MOTIF :

La création de ce poste est devenue nécessaire afin de répondre à la demande de réduction du temps de travail de plusieurs agents, en poste, au Multi-accueil à Dannemarie.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

POINT 5	APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS DU SM4 - Adhésion du Syndicat Mixte de Thann-Cernay
----------------	---

Délibération n° C/2010/12/06

A compter du 1^{er} janvier 2011, les CC du Pays de Thann, de Cernay et Environs ainsi que les Communes de Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas regroupent leur compétence « collecte » et forment le nouveau Syndicat mixte de Thann-Cernay.

Ainsi, tout comme le SM4, le Conseil de Communauté de LA PORTE D'ALSACE se doit :

- d'approuver la sortie des EPCI et communes citées ci-dessus,
- d'approuver l'adhésion du Syndicat mixte de Thann-Cernay,
- d'approuver de fait la modification de l'article 1 des statuts du SM4 « Membres du Syndicat ».

✓ Clarifications quant aux compétences et aux recettes financières du SM4

a) Article 2 :

La Sous-préfecture de Thann souhaite que le SM4 opère quelques clarifications statutaires quant à ses compétences. Les propositions ci-après tendent à cet objectif.

Ainsi, il est proposé la rédaction suivante :

« Le syndicat a pour vocation le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Cette compétence exclut :

- la création, la gestion et l'aménagement de déchetteries,
- le transport entre le lieu de collecte et le lieu de traitement.

Afin de faciliter la réalisation de ses objets, le syndicat pourra proposer ses services à toute collectivité adhérente qui le souhaiterait, pour assurer la collecte, le transport et/ou le regroupement - transfert de déchets ménagers. Dans ce cas, la prestation de service assurée par le syndicat ne dessaisira pas la collectivité concernée de sa compétence en la matière.

Le syndicat assurera aussi l'information des populations, la promotion et l'apprentissage de comportements adaptés. »

Ainsi, tout comme le SM4, le Conseil de Communauté de LA PORTE D'ALSACE se doit :

- d'approuver la modification de l'article 2 telle que proposée.

b) Article 15 « Recettes financières du Syndicat » :

Il est proposé d'intégrer dans ce paragraphe les participations financières des clients extérieurs au Syndicat comme suit :

« Les recettes du syndicat comprennent :

- la participation des membres aux dépenses de fonctionnement du syndicat,
- la participation des membres à l'investissement et au fonctionnement des installations,
- le revenu des biens meubles et immeubles du syndicat,
- les subventions de l'Etat, du Département, de l'Union Européenne, de l'ADEME, d'Eco-Emballages ou de toute autre collectivité, organisme ou établissement public,
- le produit des taxes, redevances, participations et contributions qui lui seront versées à raison du service assuré,
- **la participation financière des clients extérieurs au syndicat,**
- les recettes d'exploitation,
- les dons et legs,
- le produit des emprunts. »

Ainsi, tout comme le SM4, le Conseil de Communauté de LA PORTE D'ALSACE se doit :

- d'approuver la modification de l'article 15 telle que proposée.

✓ Modification de la représentation au sein du Comité syndical

L'article 8 des statuts précise le nombre de délégués par collectivité membre.

Compte tenu de la future adhésion du Syndicat mixte de Thann-Cernay et du fait que les communes isolées ne bénéficient pas de délégués suppléants à ce jour, il est proposé de modifier la représentation comme suit :

« Le syndicat est administré par un comité composé de représentants désignés par les collectivités, établissements et organismes adhérents à raison de :

- trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour chaque Communauté de Communes ou Syndicat mixte de plus de 30 000 habitants,
- deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour chaque Communauté de Communes membre de moins de 30 000 habitants,
- un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant pour une commune isolée.

En cas de vacance d'un des postes de membre du Comité, son remplacement interviendra dans un délai d'un mois. »

Ainsi, tout comme le SM4, le Conseil de Communauté de LA PORTE D'ALSACE se doit :

- d'approuver la modification de l'article 8 telle que proposée.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité DECIDE D'APPROUVER

- La sortie des EPCI et communes citées ci-dessus,
- L'adhésion du Syndicat mixte de Thann-Cernay,
- La modification des statuts du SM4, telle qu'annexée.

POINT 6 APPROBATION ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Le Président fait une lecture synthétique des orientations budgétaires pour 2011, dans la mesure où les membres ont eu le temps d'en prendre connaissance, le projet ayant été annexé à la convocation. Il apporte des explications complémentaires et répond aux questions posées, telles :

Les subventions allouées :

Mr André Trabold : quel est le prix payé par les parents pour l'école de musique ?

Le Président : la CCPA soutien l'école, avec une subvention basée sur une part fixe et en fonction de la fluctuation du nombre d'élèves, une part proportionnelle. Historiquement, la CCPA voulait financer la part correspondant aux charges sociales des professeurs (environ 25%). La charge pour les parents représente environ 62%, le seuil est atteint et ne pourra aller au-delà, sans décourager les inscriptions.

Mr Gérard Chatonnier : quel est le nombre d'élèves ?

Le Président : 160 pour la présente rentrée, soit une vingtaine de moins que l'année dernière. L'école organise de nombreuses manifestations, malheureusement pas toujours bien suivies.

Mr André Trabold : d'où viennent les élèves ?

Le Président : les élèves extérieurs au périmètre communautaire sont facturés + 20%. Paradoxalement, peu d'élèves de Dannemarie et une très bonne répartition sur l'ensemble du territoire.

Délibération n° C/2010/12/08

Le Conseil de Communauté, oui la présentation et les explications données par le Président, APPROUVE à l'unanimité, les orientations budgétaires 2011 telles qu'annexées à la présente.

POINT 7	ALSH - Recrutement d'un contractuel sur un emploi permanent
----------------	--

Délibération n° C/2010/12/07

Vu la démission de l'animateur-responsable d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, avec effet au 18 décembre 2010 ;

Considérant la nécessité de pourvoir à son remplacement, tant en qualité d'animateur qu'en qualité de responsable du centre d'accueil, permettant la continuité du service public :

- . dans les plus brefs délais,
- . dans le respect des directives de la DDCSPP (Jeunesse & Sports)

Considérant qu'après avoir procédé aux formalités, conformément aux dispositions légales :

- . Dépôt des offres d'emploi sur Cap Territorial et pôle emploi le 3 novembre 2011
- . Date limite de remise des candidatures fixée au 22 novembre 2011
- . Jury de recrutement fixé au 30 novembre 2011
- . Vacance de poste exécutée

aucun fonctionnaire titulaire du concours d'animateur ne correspond au profil du poste vacant car :

- . sans aucune expérience dans l'animation
- . ou avec des demandes de déroulement de carrière que la collectivité ne pourra proposer.

Dans ces conditions, le Président propose de promouvoir un agent contractuel en interne, ayant la qualification et l'expérience requise pour ce poste. Il précise qu'un avenant à son contrat de travail (CDI maintenu car nomination pour besoins de service), sera conclu, stipulant ses nouvelles fonctions et une évolution de sa rémunération correspondante aux dites fonctions, fixée en référence à la grille des animateurs principaux, à l'instar des autres responsables d'ALSH, dans le respect de l'article 3 alinéa 7 de la Loi n° 84-53.

Le Conseil de Communauté après délibération et à l'unanimité DECIDE :

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement et à la nomination sur le poste vacant, d'un agent contractuel en interne, disposant des qualifications et expérience requises et à signer l'avenant au contrat à intervenir.

POINT 8	MODIFICATION BENEFICIAIRE PARTICIPATION RASED
----------------	--

Délibération n° C/2010/12/09

Vu la décision prise en date du 13 avril 2010 par le Conseil de Communauté, portant attribution d'une participation au RASED de Thann ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité, DECIDE :

De VERSER une participation de fonctionnement au RASED de Masevaux (et non pas Thann) d'un montant de 500€ à verser à l'Association USEP de Masevaux.

POINT 9 | INFORMATIONS ET DIVERS

9.1. ACQUISITION DE LA PENICHE « CAYAR IV »

Mr Gérard Landemaine demande à Mr André Trabold, Président de la commission tourisme, de rendre compte des débats des membres de sa commission, concernant la possibilité d'acquisition de la péniche « CAYAR IV » par la CCPA, suite au courrier adressé par Mr Auger, propriétaire de la péniche, qui souhaite sa réhabilitation en restaurant.

Mr André Trabold : a réuni sa commission, dont les membres n'ont jamais été aussi nombreux, pour présenter, notamment, la demande que Mr Auger a adressé -en quantité « la CCPA se doit d'acheter la péniche ».

La commission s'est rendue sur les lieux et de nombreuses questions ont été posées :

- Le prix annoncé est-il négociable ? non
- L'état de la coque ? elle a été contrôlée il y a une quinzaine d'année, mais les normes ont évoluées, une nouvelle expertise devrait être réalisée
- La mise en accessibilité ? elle n'est pas réalisable
- La conformité électrique : a revoir

Les débats ont porté sur :

- l'intérêt touristique, mais le parking serait également insuffisant pour une activité de restauration. Si une activité similaire devait être projetée de l'autre côté du relais, une autre commission devra prendre le relais.
- La mise en concurrence, dans le cas d'une acquisition.

Le Président : a souhaité que la commission puisse faire l'analyse de cette proposition, sans à priori et l'analyse financière a été faite sur la base de la réalisation faite par la CC de la Bourbeuse :

- Mr Auger n'a pas répondu à leur appel à concurrence.
- Mr Auger semble vouloir conserver son logement sur la péniche.

Le Bureau s'est prononcé à l'unanimité contre cette acquisition.

Mr André Thévenot trouve dommage que cette péniche ne soit pas exploitée. La CCPA a-t-elle demandé une estimation du service des domaines ?

Le Président : la CCPA ne négocie pas. De plus, la sortie du relais est dangereuse. Les plaisanciers se plaisent au relais actuellement, car ils en apprécient la quiétude. Un premier bilan fait état de 680 nuitées, en plus des baux. La CCPA avait été sollicitée pour l'installation

d'une ginguette, mais elle n'avait pas accordé l'autorisation pour des raisons de sécurité de sortie du site, ainsi que pour ne pas déranger le voisinage immédiat.

9.2. ARBRES REMARQUABLES

Mr André Trabold : la signalétique d'identification des arbres remarquables sera mise en place sous peu.

Mr André Thévenot : est-il prévu une continuité ?

Le Président : c'est le Conseil Général qui définit l'appellation.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et aucun membre ne souhaitant plus prendre la parole, le Président lève la séance à 21 h 30.

Dannemarie, le 20 décembre 2010
Le Président, Gérard LANDEMAINE

RECAPITULATIF DES DECISIONS

- C/2010/12/01 : Régularisation situation foncière - collègue à Dannemarie
- C/2010/12/02 : Plan de revitalisation économique - inscription de la future zone de Diefmatten
- C/2010/12/03 : Conclusion d'un Contrat Unique d'Insertion
- C/2010/12/04 : Pôle enfance/jeunesse : engagement du marché de Maîtrise d'oeuvre
- C/2010/12/05 : Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
- C/2010/12/06 : Modification statuts SM4 - adhésion du syndicat mixte de Thann/Cernay
- C/2010/12/07 : ALSH - recrutement d'un contractuel sur un emploi permanent
- C/2010/12/08 : Orientations budgétaires 2011
- C/2010/12/09 : Modification bénéficiaire participation RASED

SIGNATURES

COMMUNE	TITULAIRE	SIGNATURE	Observat.	SUPPLEANT	SIGNATURE	Observat.
ALTENACH	LAMERE Jean-Luc			HEISCH Jacky		
AMMERTZWILLER	DITNER Mathieu			DELEURY Bernard		
BALLERSDORF	BOLORONUS Bernard			FINK David		
	ULMANN Fabienne			BUEB Jean		
BALSCHWILLER	SCHNOEBELEN Jean-Marie			SCHAD Pierre		
	PEDUZZI Fernande			KIPPELEN Jean- Baptiste		
BELLEMAGNY	ROY Thierry			BILGER Christian		
BERNWILLER	SCHITTLY Philippe			GRZELAK Chantal		
	ROTH Jean-Luc			GRASSER Jean-Claude		
BRECHAUMONT	ELSAESSER François			GUITTARD Franck		
BRETTEN	PFANTZER Pascal			BERNARD Robert		
BUETHWILLER	ANTZ André			COLIN Marc		
CHAVANNES-SUR- L' ETANG	THEVENOT André			ANTOINE Jean-Charles		
	QUIQUEREZ Alain			SCHITTLY Aline		
DANNEMARIE	MUMBACH Paul			RIGAUD Christian		
	KOEGLER Oscar			FLURY Michel		
	DE PAULI Dominique			STROH Dominique		
	SCHERRER Thibaut			MORIS Séverine		
	WILLM			HAUSSER		

	Pierre			Hubert		
DIEFMATTEN	BAUR Roger			MONTAVON Geneviève		
EGLINGEN	SCHMITT Pierre			BRUN Vincent		
ELBACH	SCHACHERER Emmanuel			VOGT Daniel		
ETEIMBES	FINK Jean-Luc			ALARCON Roger		
FALKWILLER	LANDEMAINE Gérard			GROSS Louis		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN Gabriel			CHRISTEN Jean- Louis		
GOMMERSDORF	HAENNIG Jean-Marie			NASS Denis		
GUEVENATTEN	SCHITTLY Bernard			FLORIN Frédéric		
HAGENBACH	BACH Guy			ROCHEREAU Philippe		
	BENJAMIN Carole			RAPP Benoît		
HECKEN	GENTZBITTEL Claude			SCHAFFHOLD Philippe		
MAGNY	BIHR Virginie			MALICE Audrey		
MANSPACH	DIETMANN Daniel			MONNOT Jerry		
	BIECHLIN Bertrand			WIEDEMANN Pascal		
MONTREUX- JEUNE	HERRGOTT Michel			FREYBURGER- BUTTET		
MONTEUX-VIEUX	TRABOLD André			POINSATTE David		
	VIC Marie Denise			HAEMMERLE Michel		
REZWILLER	GISSINGER François			VIRON Marie Bernadette		
	CHATONNIER Gérard			MAALEM Audrey		
ROMAGNY	PROB			LEWEK		

	Anne			Denis		
SAINT-COSME	WIES Joël			HESCHUNG Michel		
STERNENBERG	SUTTER Bernard		A partir point n°4	BIHR Jean-Yves		
TRAUBACH-le-BAS	BISCHOFF Jean-Claude			STUTZMANN Guy		
TRAUBACH-le-HAUT	FREYBURGER Christian			CENTLIVRE Guy		
VALDIEU-LUTRAN	BARNABE Daniel			DEMOUGE Philippe		
WOLFERSDORF	WEBER Christophe			GUTKNECHT Christiane		

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Considérant que notre collectivité n'est pas tenue d'adopter des orientations budgétaires au sens strict du Code Général des Collectivités Territoriales (pas de commune membre de + de 3500 habitants), je souhaite néanmoins que les membres du Conseil de Communauté puissent prendre connaissance et approuver les orientations budgétaires pour 2011.

Ces orientations sont issues des entrevues avec les vice-présidents, des travaux des commissions.

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

AXE I - Economie

AXE II- Services à la population

AXE III - Développement durable

AXE IV - Urbanisation du territoire

AXE V - Transversal

I ECONOMIE

A. ZONE D'ACTIVITE DES TUILIERS A RETZWILLER

1. PREMIERE TRANCHE

La Commune de Retzwiller a réservé le dernier lot, détaché du lot souche n° 5 (28a80ca). Nous sommes en attente de la décision de la Commune.

2. DEUXIEME TRANCHE

La deuxième tranche sera totalement réalisée par budget annexe. Ce projet a fait l'objet d'une demande d'aide du Conseil Général dans le cadre de la territorialisation. Une étude de faisabilité permettant de définir la vocation et les orientations de développement de cette 2^{ème} tranche, est en cours.

B. ZONE D'ACTIVITE DU CANAL A HAGENBACH

La parcelle « A » a été vendue. Une décision devra être prise, concernant la parcelle « B », dans la mesure où les conditions de vente à l'actuel acquéreur ne sont pas respectées.

C. ZONE D'ACTIVITE A DIEFMATTEN

Dans le cadre du SDAU de 1999, une surface de 10 ha entre la RN 83 et l'autoroute avait été inscrite comme zone d'activité. Ces parcelles, aujourd'hui d'une surface d'environ 15ha, feront l'objet d'une demande d'inscription pour un classement en zone communautaire et départementale, par la Commune de Diefmatten (propriétaire), dans le cadre de la révision du SCOT. Au préalable, il est nécessaire de faire réaliser, une étude pré-opérationnelle dans le cadre du plan de revitalisation

économique permettant de déterminer les scénarios et axes de développement du potentiel économique, en complément aux zones d'activités existantes sur le périmètre.

D. OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION de l'Artisanat, du Commerce et des services en milieu rural

Le porteur de cette opération est le SMS. Cette OCM a démarré avec le lancement du mois de l'économie, en octobre 2010. Un agent de développement a été recruté par le SMS, pour suivre les différents dossiers au niveau du Pays (les 8 communautés de Communes).

II ENFANCE - JEUNESSE

Pour les différents services, les orientations 2011 s'intègrent dans la continuité des Etats Généraux de 2009.

A. CONSTRUCTION DU POLE ENFANCE/JEUNESSE

Le Conseil de Communauté a désigné le lauréat du concours : FACTORY de Mulhouse. Le planning est le suivant :

- Décembre 2010 à Mai 2011 : études, APS, APD, PC
- Juin 2011 : documents de consultation, appel d'offres travaux
- Septembre 2011 : démarrage des travaux
- Septembre 2012 : mise en service de l'équipement

B. MULTI ACCUEIL

Le nouveau pôle est dimensionné pour accueillir un maximum de 40 enfants. Ceci doit permettre de mieux répondre aux besoins en complémentarité avec le relais d'assistantes maternelles.

C. RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Dans le cadre de la semaine des ASMAT, une réunion regroupant les élus, le personnel et les professionnels, a permis de dégager quelques axes de réflexion pour renforcer le nombre d'ASMAT sur certains secteurs, dont :

1. Les micro-crèches

Une présentation a été faite du mode d'accueil en micro-crèche. Cette réflexion est intéressante lorsqu'il n'y a aucun équipement sur le territoire. La Porte d'Alsace ayant opté pour un multi-accueil centralisé en cours de réalisation, il n'est pas envisagé que la collectivité développe ce type de structure.

2. MAM (Maison des Assistantes Maternelles)

- La constitution d'une association ou d'une simple entente entre 2 à 4 assistantes maternelles accueillant des enfants dans un local loué ou mis à disposition. Des aides peuvent être

apportées par les collectivités et/ou des entreprises (ex. aide au financement du loyer, mise à disposition gratuite...)

- Un accueil à domicile, avec un agrément spécifique délivré par la PMI.
- Une ouverture délivrée par la Mairie du lieu d'implantation, après avis favorable de la commission départementale de sécurité.
- Des dispositions allégées en matière d'aménagement du local
- Des frais de structure (fonctionnement du bâtiment) à la charge de la MAM via les frais d'entretien payés par les parents et perçus par chaque assistante maternelle et mis en commun.
- Un nombre de places d'accueil de maximum 4 assistantes x 4 enfants, soit 16 enfants par structure (selon agrément délivré par la PMI et amplitude des horaires d'accueil).
- Les assistantes définissent le fonctionnement, permettant ainsi des horaires atypiques du fait du regroupement.

En synthèse, il s'agit d'une création d'ordre privé, d'un accueil à taille humaine sans grandes contraintes d'aménagement (simple adaptation d'une maison d'habitation) et permet l'accueil avec des horaires atypiques.

Cependant, la PMI du Haut-Rhin n'a pas encore arrêté ses conditions d'agrément.

3. Formation de nouvelles ASMAT

Définir avec la PMI, les délais et les lieux de formation les mieux adaptés à notre situation particulière avec certains secteurs moins bien pourvus.

En conclusion, un bilan par secteur doit être finalisé, entre les demandes et les ressources, pour connaître les véritables besoins par tranches d'âges, entre le RAM et nos structures.

D. PERISCOLAIRE

La reprise en gestion du périscolaire au 1^{er} janvier s'est bien déroulée. Le service mutualisé avec l'ALSH de Balschwiller répond aux attentes des familles. De plus, le projet du nouveau flux du périscolaire de Dannemarie, a été validé par la CAF et à ce titre soutenu à compter du 1^{er} janvier 2010.

E. ALSH

La CCPA va poursuivre son travail en réseau, notamment pour les vacances, entre les ALSH afin d'offrir un meilleur service en optimisant les moyens.

F. SERVICE JEUNESSE

Le service jeunesse travaille de plus en plus en réseau avec d'autres collectivités, pour proposer un panel de stages plus étoffé et ainsi répondre au mieux aux besoins des jeunes. Le bilan du nombre de stages offerts est stable entre 2009 et 2010.

Pour 2011, de nouveaux projets sont à l'étude, pour compléter notre offre, dans le respect de notre cadre budgétaire.

G. RESTAURATION SCOLAIRE

Les restaurants scolaires sont au nombre de cinq : Bernwiller, Hecken, Retzwiller, Hagenbach, Traubach-le-Haut (Dannemarie a fait l'objet d'un transfert en périscolaire) et répondent à l'attente des parents (moyenne de 105/enfant/jour).

Pour rappel, la gestion de ce service se répartit ainsi :

- le fonctionnement à la charge de la CCPA,
- les locaux nécessaires mis gracieusement à la disposition de la CCPA par la commune ou le regroupement,
- les travaux de mise en conformité et équipements à réaliser par la commune ou regroupement
- l'attribution par la CCPA d'un fonds de concours sur l'investissement à réaliser pour les équipements complémentaires.

III

PESEE EMBARQUEE ET SELECTIF

A. PESEE EMBARQUEE

Les résultats pour 2010, sont en phase avec les prévisions budgétaires et la collectivité reste une référence en matière de tri, ce qui correspond bien aux orientations du Grenelle de l'Environnement.

B. SELECTIF

1. D3E

Ce service connaît toujours un succès important à chaque collecte. Le nombre de collectes reste fixé à 4 (dates fixées sur le calendrier), soit 1 par trimestre à Bréchaumont. La collecte et le traitement est assuré par Eco-Systèmes.

2. ENCOMBRANTS

La mise en place de la tri-mobile 1 fois par mois fonctionne bien, tant sur la fréquentation par les usagers, que par la maîtrise des tonnages et la valorisation des produits (bois, métaux). Ce service répond ainsi aux besoins des particuliers, et dans le cadre du nouveau marché, la collecte au porte à porte 1 fois l'an, pour les personnes à mobilité réduite est maintenue. Courant 2011, il sera étudié de nouvelles possibilités, avec SITA, pour cadrer au mieux avec les besoins des usagers.

3. TRI DES METAUX

La mise en place de la tri mobile, a permis de capter les métaux encombrants et de garder la tournée en porte à porte, essentiellement pour le ménager (canette, boîte de conserve...), soit conforme au contrat conclu avec Eco-Emballages. Une caractérisation a été faite, faisant apparaître un bon taux de tri d'emballages ménagers. Le résultat moyen est de :

Matières	%
Boîte de conserve acier	53,5
Canette alu	24,5
Autres métaux (boîte alu)	4

Grosses pièces métalliques (hors ménagers)	0
DEEE métalliques	0
Autres	7,5
Refus de tri	10,5

4. PLATES FORMES DECHETS VERTS

Les travaux recensés, pour certains importants, ont été programmés sur 2 ans. La première tranche pour 2009, a été réalisée et la seconde tranche est en cours d'achèvement. Il reste à mettre en place, sur chacune des plates-formes, des panneaux pour mieux communiquer auprès des usagers.

5. MARCHES

Le nouveau marché pour 2011 à 2015, a été conclu. Les prestataires retenus sont :

N° Lot	Objet	Prestataire	Montant HT/an	Montant HT/5ans
1	OM - offre de base	SITA Alsace	216 671,72	1 083 358,60
2	Sélectif - o. de base	SITA Alsace	436 756,00	2 183 780,00
3	Déchets Verts	SUNDGAU Compost Hirsingue	72 450,00	362 250,00
4	Toxiques	TREDI Hombourg	16 610,00	83 050,00
5	Tri mobile	SITA Alsace	49 671,36	248 356,80
6	Verre	RECYCAL Ribeauvillé	32 040,00	160 200,00
	TOTAL GENERAL		824 199,08	4 120 995,40

Coût de la redevance/habitant :

- PM en 2010
 - Levée : 0,81€
 - Kg : 0,41€
 - Part fixe : 50,00€/an
- Prévision pour 2011 : les résultats 2010 devraient être équilibrés.
 - Pour le fonctionnement : le nouveau marché fait apparaître une augmentation de 1,10%. La CCPA attend la tarification du SM4 (cotisation+incinération à Bourogne), ainsi que l'incidence du nouveau barème d'Eco-Emballages « E » en remplacement du barème D.
 - Pour l'investissement : il nous faut finaliser les investissements prévus pour les plates formes et le remplacement de différents conteneurs.
- La proposition tarifaire 2011 devra tenir compte de ces éléments tout en restant limitée. La commission sera amenée à faire des propositions.

IV CHARTRE INTERCOMMUNALE

La CCPA a signé un Contrat de Territoire de Vie du Sundgau « 2010/2013 » avec le Conseil Général du Haut-Rhin. Certaines des actions de la charte sont intégrées dans ce nouveau contrat.

A. PROGRAMME PLURIANNUEL

Les axes retenus dans la IIIe charte :

- axe 1 : encourager le développement économique
- axe 2 : accompagner l'accueil de la population par le renforcement et le développement des services
- axe 3 : conduire le développement durable du territoire par la poursuite des actions environnementales
- axe 4 : accompagner l'urbanisation du territoire
- axe transversal : animation de la charte et renforcement des moyens matériels et humains.

B. PROGRAMME

La Communauté de Communes a soldé les actions en cours.

1. ACTIONS REALISEES EN 2010 :

- Aménagement d'une aire de repas et pique nique sur le site des vernettes
- Une convention de partenariat pour l'accès au site INFOGEO68 et l'échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin, a été signée avec le Conseil Général.
- Agents de développement (3)

Développement Touristique *

- Création d'un point d'accueil au siège (GAL)

2. ACTIONS EN COURS OU A MENER EN 2011

- **Développement Economique ***
 - Etude et aménagement 2^{ème} tranche ZA des Tuiliers
 - OCM poursuite du programme (2e/3)
- **Développement Touristique ***
 - Mise en place de points d'accueil et d'informations touristiques aux entrées de la CCPA, sur la vélo-route (GAL).
 - Mise en place du panneau (CC Hirsingue) sur les circuits vélo de la CCPA, au niveau du relais nautique, côté piste cyclable
 - Vitrine de promotion des produits du terroir à l'aire d'accueil à Chavannes-sur-l'Etang (GAL)
- **Développement durable ***
 - Gerplan
 - Etude et mise en place développement durable sur nos bâtiments
- **Services à la population ***
 - Création du pôle enfance/jeunesse
 - Transports - étude sur le covoiturage (en lien avec le SMS)
- Accessibilité handicap

- Etude pour les bâtiments et voiries communales (groupement de commandes)
- Réalisation des travaux des bâtiments et voiries communautaires.

** Dans le cadre du Contrat Territoire de Vie

Soit en synthèse :

OBJET	Projet HT	Dépense subventionnable	Taux subvention	Montant subvention
Etude faisabilité ZA Retzwiller 2 ^e T	40 000	40 000	29%	11 600
Points d'accueil et informations touristiques (Drie, Retzwiller, Chavannes)	30 000	30 000	29%	8 700
Mise aux normes plates formes déchets verts	110 000	110 000	15%	16 500
Etude/aménagement chauffage COSEC	70 000	70 000	40%	28 000
Mise en place production thermique solaire RN	6 200	6 200	40%	2 480
Mise en place production photovoltaïque MNS	40 000	40 000	40%	16 000
Construction d'un multi accueil	1 578 000	750 000	30%	225 000
SOUS/TOTAL TRAVAUX				308 000
Soutien au développement local (2 agents de développement 3 ^{ème} dans Gerplan)		80 000		30 000
TOTAL GENERAL				338 000

3. HORS CHARTE

Pour rappel, les actions inscrites dans le cadre de la charte de développement ne sont soutenues que sur 3 ans. Certaines de ces actions sont poursuivies au-delà des 3 ans.

V ENVIRONNEMENT

GERPLAN

La contractualisation du contrat CCPA/CDG68 (2009/2011) s'est effectuée le 26 mai 2009.

Les actions réalisées (ou en cours) en 2010 :

- Les 10 ans des Gerplans du Sundgau à la maison de la nature (50% CCPA)
- Renouvellement de l'aide à l'achat d'arbres fruitiers (20% CCPA)
- Le sentier des fosses à Chavannes-sur-l'Etang - 1^{ère} tranche (Commune/CG68)
- Le sentier des fosses à Chavannes-sur-l'Etang - 2^e tranche (30% CCPA)
- Suivi et valorisation des arbres remarquables
- Bassin de rétention à Diefmatten (Commune/CG68)

- Sentier des Vernettes à Valdieu/Lutran - projet 1 dernière année - création de mares (30% CCPA reversés par la Commune)
- Les vergers à Chavannes-sur-l'Etang (Commune/CG68)

Les actions en 2011 :

Le programme d'actions pour 2011 est en cours d'élaboration avec le Conseil Général du Haut-Rhin. Les projets non réalisés en 2010, seront reconduits en 2011, sauf souhaits contraires des Communes ou nouveaux critères d'éligibilités du Conseil Général.

- Sentier des Vernettes à Valdieu/Lutran - projet 2, 1^{ère} année - signalétique
- Poursuite du programme de sensibilisation « prophycom - entretien espaces verts » (40% CCPA)
- Aide à l'achat d'arbres fruitiers (20% CCPA)
- Sensibilisation à l'élimination des plantes invasives (50% CCPA - animation avec le SMARL et la MNS)
- Haies vives et entrées de villages sur les Communes de Falkwiller, Saint-Cosme, Valdieu/Lutran (Communes/CG68)
- Favoriser les circuits courts (CCPA/GAL)
- Sensibilisation des habitants aux circuits courts - communication (50% CCPA)
- Plaquette agriculture - communication (100% CCPA)
- Mise en place de sentiers thématiques « assainissement collectif » - plaques/panneaux (CCPA /MNS)
- Mise en place du sentier de découverte du Soultzbach (30% CCPA)

Soit un total estimatif de projets HT de 113 703€, et une aide de la CCPA à hauteur de 41925€ (compris le poste d'animateur pour 28600€).

VI TOURISME - PATRIMOINE

A. TOURISME

Les actions touristiques ont été inscrites dans le cadre du Territoire de Vie.

Par ailleurs, une animation sera proposée dans le cadre de l'Office de Tourisme de Pôle, sur le territoire de la Porte d'Alsace, durant les mois de juillet et août 2011.

1. Circuits VTT : sont pris en charge par convention, par la CC de Hirsingue.
 - . Fléchage du circuit de Bernwiller en cours
 - . Elaboration du circuit de Montreux Vieux.
2. Relais nautique :
 - . Une réflexion est à mener dans le cadre de la loi handicap, pour la mise en accessibilité des sanitaires.
 - . La mise en place d'un accès internet pour la capitainerie, avec accès des plaisanciers par l'intermédiaire d'une borne Wifi (accès payant géré par Orange).

B. PATRIMOINE

1. Rénovation du patrimoine : poursuite des opérations menées par les jeunes, permettant à l'équipe des « chantiers jeunes » de rester active.
2. Journées du Patrimoine :
 - Organisation de la journée 2011. Le thème retenu : les vitraux.
 - Réédition des plaquettes des journées du patrimoine des années précédentes (en interne) : les orgues, le canal, le viaduc, les maisons à colombages, les moulins.
 - Edition de la nouvelle plaquette des hébergements en CCPA (en interne).

VII COMMUNICATION - CULTURE

A. COMMUNICATION

1. L'Info : poursuite de l'édition.
2. La plaquette « Bienvenue » : une réédition sur les thèmes propres à la CCPA, est en cours. Pour les autres plaquettes, elles restent à la charge de l'OTP (Office de Tourisme)
3. Site internet : actualisation

B. CULTURE

Ecole de musique

. Soutien financier par la CCPA.

. Possibilité d'intervention de l'Ecole, dans les différentes communes qui en font la demande.

VIII SERVICES INTERCOMMUNAUX - MISE A DISPOSITION

- Ouvriers intercommunaux - Un équivalent de 3 ouvriers est à disposition des Communes, et 2 en régie pour les besoins propres de la CCPA. Cet estimatif est basé sur les conventions actuelles (15 collectivités).
- Formations plan 2009/2011 :
 - Axe 1 - Les formations obligatoires (statutaires ou de sécurité). Elles sont, en grande partie, effectuées (travaux en hauteur, utilisation d'échafaudage fixes/roulants, habilitation électrique, manipulation d'extincteurs, CACES Nacelle, sécurité dans les ERP...). Pour 5 d'entre-elles, elles ont été réalisées en Inter/Intra (CCPA/Communes).
 - Axe 2 - Adaptation, maintien et perfectionnement des compétences métiers. Les formations sont planifiées, à partir de 2011 et sur plusieurs années. Il s'agit de formations individuelles, en concertation avec le responsable de service, suivant les vœux exprimés par les agents.

- Axe 3 - Connaissances intercommunales. Les nouveaux agents ont été formés dans le cadre de l'intégration (obligatoire pour la titularisation).
 - Axe 4 - Connaissances de la Fonction Publique Territoriale. Les nouveaux agents ont également eu cette formation dans le cadre de leur intégration.
- Chapiteaux: Les 4 chapiteaux sont toujours fortement sollicités (27 fois, ce qui représente environ 1 mois/an équivalence en personnel (ouvriers + gestion administrative). La CCPA met également à disposition, des grilles d'exposition et des barrières de sécurité
 - Minibus : outre nos besoins propres, les 2 minibus sont à disposition d'associations. De plus, la Ville de Dannemarie met à disposition, ponctuellement, son minibus pour la liaison avec l'ALSH de Balschwiller.

IX	TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2011
-----------	-------------------------------------

Les grands travaux inscrits et/ou reportés sur 2011 :

- Construction d'un pôle petite enfance (étude, maîtrise d'œuvre, travaux)
- 2^e tranche de la ZA des tuiliers (étude)
- Zone d'Activité de Diefmatten (étude pré-opérationnelle)

X	FISCALITE ET DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT
----------	--

La mise en place de la comptabilité analytique nous permet de mesurer le coût de chacun de nos services, notamment de l'enfance/jeunesse (ainsi, nous pouvons vérifier la part entre les 3 principaux partenaires : la CAF, la CCPA et les parents).

Aujourd'hui, le solde restant à la charge de la CCPA et des parents, est bien de 50/50, pour les ALSH et les restaurants scolaires.

Pour 2011

1. Le nouveau contrat de la CAF (CEJ)

Il nous permet d'appréhender précisément son soutien pour nos différentes structures. Il apparaît clairement une diminution de 19000€ de l'aide apportée et qui sera partagée entre les parents et la CCPA :

- 2010 : 329 010€
- 2011 : 309 930€

2. Le budget de fonctionnement

Le suivi budgétaire nous permet également de maîtriser au mieux les principaux postes du budget de fonctionnement.

- Le personnel : environ 50% du budget de fonctionnement.
La CCPA prévoit de rester stable en effectif, ainsi qu'en masse salariale. Par contre, les charges patronales augmentent au niveau des ASSEDIC et du FIFPHP (fin de l'exonération).

- Les frais généraux :
Les différentes augmentations sur les fluides et l'entretien des bâtiments, seront compensés par un suivi rigoureux des dépenses et la renégociation de plusieurs contrats : téléphonie, maintenance, viabilités hivernales...

En conclusion, ce budget volontariste et resserré sur l'ensemble des dépenses que nous maîtrisons, s'équilibre sous réserve que les différentes dotations de l'Etat soient maintenues au niveau de 2010.

a) La fiscalité

Pour mémoire, le produit fiscal attendu pour 2010 est de 927 789€, se décomposant en

Taxe	Taux	Produit correspondant
Habitation	2,15	294 013
Foncière bâtie	2,82	296 720
Foncière non bâtie	14,13	74 946
Total		665 679
Compensation relais TP/TPZ		311 952
Plafonnement Valeur Ajoutée (PVA)		- 49 842
Total Compensation		262 110
TOTAL PRODUIT FISCAL		927 789
<i>Fonds Départemental TP</i>		<i>63 630</i>

b) La Dotation Globale de Fonctionnement

Le taux de progression de la Dotation Globale de Fonctionnement, 2^{ème} ressource fiscale de La Porte d'Alsace, a été de 3,28% entre 2009 et 2010 :

	2009	2010
Population DGF	15164	15377
Dotation de base	79 101,00	79 576,00
Dotation de péréquation	194 947,00	198 699,00
Garantie évolution/bonification/écrêtement	0	0
Montant majoration	32 505,00	38 354,00
TOTAL DGF	306 553,00	316 629,00

Le taux de croissance de la dotation de compensation ayant augmenté de 0,2989% :

- 2009 : 46 498,00€
- 2010 : 46 637,00€

Par contre, il reste à compenser les pertes que nous subissons :

- Côté recettes : la baisse annoncée de la CAF
- Côté dépenses : les charges patronales.

Compte tenu des incertitudes sur les recettes fiscales de 2011, notamment sur les nouvelles bases, il est difficile à ce jour, de faire une proposition de taux. J'attends les nouvelles bases, pour proposer, lors du budget, les taux 2011.

XI SUBVENTIONS ET PRESTATIONS PREVISIONNELLES

Dans les grandes lignes :

Aux structures associatives et organismes d'Arrondissement issues des actions de La Porte d'Alsace

	2011	Remarques	PM subvention ou exécution 2010
Association de la Maison de Nature	43 400€	aide de 54% dans le cadre CTL	43 200€
Rased		Nouveau découpage des	
- Dannemarie	1 600	2 Rased sur le secteur	1600
- Masevaux	500		500
Ecole de Musique	32 000	Mise à disposition maison (frais fonctionnement)	32 000 + prise en charge dépenses directes
Collège Dannemarie et Collège Burnhaupt le Haut (Dans le cadre des activités sportives et para scolaires)	24 500		24 500 0
AUX ORGANISMES		D'ARRONDISSEMENT	
SMS			42 053,82
Office de Tourisme de Pôle Pays (2 ^e part)		PM	27569,98€
OCM		PM	6465,84€
Le Pays (fin)		PM	8018€
		PM	6465,84€
			48 519,66€
PROVISION SMS	50 000		
PAIO	7200		7194€
PFIL	2100		2300€

VII LE PERSONNEL

A. LE COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

L'année 2010 a vu la mise en place de notre Comité Technique Paritaire. Deux réunions se sont tenues :

- Le 15 juin 2010 avec, principalement, l'installation du Comité suite à l'élection du 18 mai 2010
- Le 28 septembre 2010, avec pour point principal, l'adoption du règlement intérieur du CTP.

De plus, une méthodologie générale des futures réunions a été adoptée, outre les missions courantes :

- Premier semestre : présentation des grandes orientations de l'année (issues des orientations budgétaires), permettant au personnel d'avoir une vision sur les perspectives de la collectivité.

- Deuxième semestre : le bilan succinct des services à la population.

Pour rappel, les missions courantes soumises à l'avis du CTP sont :

- Organisation de la collectivité
- Conditions générales de fonctionnement des services
- Programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et incidence sur la situation du personnel
- Suppressions d'emplois
- Plan de formation
- Contrats d'apprentissage et stagiaires
- Problèmes d'hygiène et de sécurité.

B. LA FORMATION

La formation du personnel suit les 4 axes mentionnés au chapitre VIII. Elle comprendra :

- Les formations sécurité : Sauveteur/secouriste au travail
- Les formations d'adaptation, maintien et développement des compétences métiers : formation HACCP/geste qui sauve, ainsi que les formations demandées par les responsables de service, en accord avec les agents lors des entretiens de notation.

Certaines formations seront proposées en inter/intra, lorsqu'elles présenteront un intérêt pour les Communes.

C. LE PERSONNEL

Aucun recrutement n'est envisagé, autre que dans le cadre du remplacement d'agents (maladie, maternités, congé parental...).

Un Contrat Unique d'Insertion (CUI) « administratif/comptable » sera conclu dès 2010, avant la fin du dispositif. Il permettra de renforcer certains services (comptabilité, ressources humaines) mais aussi de remplacer des agents momentanément absents.

Les services de La Porte d'Alsace seront composés, au 1^{er} janvier 2011 comme suit :

1. ADMINISTRATION GENERALE

CAMBAZARD Christine	Accueil Adjoint administratif principal	12h	Contractuel CDI	Accueil/OM +12h M. accueil
CLORY Astrid	Comptabilité -dépenses- Adjoint administratif 1 ^e classe	28h	Titulaire	
DE ALMEIDA Ludris	Assistante de Direction Adjoint administratif 1 ^e classe	28h	Titulaire	
DELAFOLIE Nathalie	Accueil-tourisme Adjoint administratif 2 ^e classe	19h	Titulaire	Extension possible à 20h
GILOT Jacinta	Comptabilité -recettes- payes Adjoint administratif 1 ^e classe	28h	Titulaire	
GOURDON Nadia	Responsable Ressources Humaines Rédacteur	35h	Titulaire	
SCHILLING Sylvie	Directrice des Services Attaché principal	35h	Titulaire	
TOTAL EFFECTIF 7	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	185h	5,285 agts	

2. SERVICES TECHNIQUE ET DEVELOPPEMENT

a) Pôle développement local

BOETSCH Eric	Agent de développement « Economie »	35h	Contractuel CDI	
FREYBURGER-BUTTET Noémie	Agent de développement « Environnement »	35h	Titulaire	
MONGODIN Audrey	Agent de développement « généraliste »	35h	Contractuel CDI	
<i>SCHITTLY Sonia</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>5h</i>	<i>Titulaire</i>	<i>+ resto scolaire</i>
TOTAL EFFECTIF 3	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	110h	3,142 agts	

b) Pôle ouvriers intercommunaux

BIRRY Jacky	Adjoint technique 2 ^e classe	35h	titulaire	
CAMBAZARD Thierry	Adjoint technique 2 ^e classe	35h	titulaire	
CASAN Alexandre	Adjoint technique 2 ^e classe	35h	titulaire	
CHABOUTE Frédéric	Adjoint technique 2 ^e classe	35h	titulaire	
JOUVENCEAUX Jérôme	Adjoint technique 1 ^e classe	35h	titulaire	
TOTAL EFFECTIF 5	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	175h	5 agts	

c) Pôle collecte et élimination des ordures ménagères

BAEHLER-LINDECKER Audrey	Adjoint administratif 1 ^e classe	35h	Titulaire	
TOTAL EFFECTIF 1	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	35h	1 agent	

d) Pôle entretien/surveillance

GEORGIADIS Fabien	Adjoint technique 2 ^e classe	35	Titulaire	Cosec
<i>SANNA Haoua</i>	<i>Adjoint technique 2 classe</i>	<i>3</i>	<i>Contractuel</i>	<i>Logements</i>
JARY Stéphanie	Adjoint technique 2 ^e classe	9,75	CDD	Aire d'accueil
STEPHAN Anne	Adjoint technique 2 ^e classe	24	Titulaire	Relais nautique
SANNA Katia	Adjoint technique 2 ^e classe	15	Titulaire	Entretien du Siège
TOTAL EFFECTIF 4	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	86,75h	2,478 agts	

3. SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE

a) Pôle multi accueil

BELZUNG Santana	Adjoint animation	17,5	CDD	remplacement
<i>CAMBAZARD Christine</i>	<i>Adjoint administratif principal 1^{er} cl</i>	<i>12</i>	<i>Contractuel CDI</i>	<i>+ 12h Accueil/OM Siège</i>
CAMINADA Claudine	ATSEM	35	Contractuel CDI	
CHEHERE Delphine	Auxiliaire de puériculture	35	Titulaire	
CUFFOLO Laurette	ATSEM	35	Contractuel CDI	

DORR Emilie	Adjoint technique 2 ^e classe	13	Titulaire	+ E.M (4h) + R.Scolaires (2,7h)
EHRET Valérie	Puéricultrice Principale	28	Titulaire	Responsable
ETTLIN Caroline	Educatrice de jeunes enfants	28	Contractuel CDI	Co responsable
Intérim	Adjoint Social Technique	20	Contractuel CDI	Remplac. c parental NAEGEL Cindy
GEHRKE Maryline	Apprentie	21		
GOMES Céline	Auxiliaire de puériculture	0	Contractuel CDI	Congé Parental - retour 2011 (à $\frac{1}{2}$)
MANDROYAN Jessica	Agent Social Technique	35	Titulaire	
NAEGEL Cindy	Agent social technique	0	Contractuel CDI	Congé parental
PREVOT Katia	Auxiliaire de puériculture	28	Titulaire	
PREYSLER M. Thérèse	Auxiliaire de puériculture	35	Contractuel CDD	Remp. C. parental GOMES Céline
ROCH Annie	ATSEM	28	Contractuel CDI	
WERSINGER Odile	Auxiliaire de puériculture	35	Titulaire	
TOTAL EFFECTIF 16	EQUIVALENCE TEMPS PLEIN	405.5h	11,585 agts	

b) Pôle Relais Assistantes Maternelles

BORY Marie Blanche	Coordinatrice - Animatrice Chef	35	Contractuel CDD	
SCHNOEBELEN Nicole	Secrétariat	6	Titulaire	+ resto scolaire
TOTAL EFFECTIF 1	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	41	1,171 Agts	

c) Pôle Jeunesse/Restauration Scolaire

BAUR Josiane	Adjoint technique 2 ^e classe	13	Titulaire	Resto
BROS Emmanuelle	Adjoint technique 2 ^e classe	0	Stagiaire	Resto c. parental
DA SILVA Elise	Adjoint administratif 1 ^e classe	35	Titulaire	Secrétariat : jeunesse, restos
DORR Emilie	Adjoint technique 2 ^e classe	2,7	Titulaire	+ M.Accueil (13) + E.Musique (4)
FENARD Gislaïne	Adjoint technique 2 ^e classe	7,5	Titulaire	Resto
FREYBURGER Marie Rose	Adjoint technique 2 ^e classe	13,25	Titulaire	Resto
GRACYASZ Fernande	Adjoint technique 2 ^e classe	7,5	CDD	Remplacement
HIRTH Catherine	Adjoint technique 2 ^e classe	14	Titulaire	Resto
LANDWERLIN Julie	Adjoint technique 2 ^e classe	7	Titulaire	Resto
LOPEZ Hélène	Adjoint technique 2 ^e classe	7,5	Titulaire	Resto
PEQUIGNOT Myriam	Animatrice Chef	35	Contractuel CDD	Coordin. : jeunesse, restos, CLSH
ROKITA Carine	Adjoint technique 2 ^e classe	7,5	Titulaire	Resto
ROLL Mathilde	Adjoint technique 2 ^e classe	7,5	Stagiaire	Resto
SANNA Haoua	Adjoint technique 2 ^e classe	13	CDD	Remplacement C.parental Bros
SANNA Katia	Adjoint technique 2 ^e classe	7	Titulaire	Resto + entretien Siège (15h)
SCHITTLY Sonia	Adjoint technique 2 ^e classe	7	Titulaire	Resto (+11h AD/ALSH)

SCHNOEBELEN Nicole	Adjoint technique 2 ^e classe	7,5	Titulaire	Resto + 6h RAM
WERSINGER Eliane	Adjoint technique 2 ^e classe	13,25	Titulaire	Resto
TOTAL EFFECTIF 16	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	205,20	5,862 agts	

d) Pôle A.L.S.H./Périscolaire

BOHLI Anne	Animatrice	17,5	Contractuel CDI	
En cours de recrutement (suite démission)	Animatrice principale	28	Contractuel CDI	Responsable
DIETRICH Sylviane	Adjoint technique 1 ^e classe	17,5	Contractuel CDI	
GUBIANI Terrésa	Adjoint animation 2 ^e classe	33,75	Titulaire	Responsable
GUERRE Karin	Adjoint animation 2 ^e classe	14	Titulaire	
MASCAUT Angèle	Adjoint animation 2 ^e classe	24,75	Titulaire	
MENETRE Véronique	Adjoint technique 1 ^e classe	20	Contractuel CDI	
MEYER Marie Josée	Animatrice principale	35	Contractuel CDI	Responsable
MISSIO Laetitia	Animatrice	24,5	Contractuel CDD	
MONNET Nausica	Animatrice	35	Contractuel CDI	
PES Catherine	Animatrice principale	35	Contractuel CDI	Responsable
<i>SCHITTLY Sonia</i>	<i>Adjoint administratif 2^e classe</i>	<i>6</i>	<i>Titulaire</i>	<i>+ Resto 7h + AD 5h</i>
SIRLIN Valérie	Animatrice	17,5	Contractuel CDI	
STOFFEL Amandine	Animatrice	35	Contractuel CDI	
TOURNIER Camille	Animatrice	35	Contractuel CDI	
THROO Sandra	Adjoint animation 2 ^e cl	20	Titulaire	
WIECZOREK Brigitte	Adjoint technique 1 ^e classe	17,5	Contractuel CDI	
TOTAL EFFECTIF 16	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	416h	11,885 agts	

Soit au total au 9 décembre 2010 :

- ✓ 69 agents ou 47,40 ETP
- ✓ Dont 49 agents pour le service enfance/jeunesse ou 30,50 ETP

XIII. CONCLUSION

Les orientations budgétaires 2011 sont conformes au programme d'actions inscrit dans la charte et le contrat de territorialisation.

Elles énumèrent les principales rubriques du budget 2011, soumises à l'approbation du Conseil de Communauté. Celles-ci sont susceptibles de varier, en fonction des données réelles qui seront notifiées par les services administratifs et fiscaux.

Le Président, Gérard LANDEMAINE